



**ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES PUPILLES
DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC DU LOIRET**

=====

ADPEP 45

**COMPTE ADMINISTRATIF
SAVS ORLEANS**

2015

ADPEP 45
25 Boulevard Jean Jaurès
CS 15615
45056 ORLEANS Cedex I

SAVS PEP 45
8 Rue du Père Wrézinski
Appt 36 – 2^{ème} étage
45000 ORLEANS

RAPPORT D'ACTIVITE

I. PRESENTATION DU SERVICE

AUTORISATIONS : création de 8 places par arrêté du 21 juillet 2000 ; extension portant la capacité à 20 places par arrêté du 17 juillet 2001 ; extension portant la capacité à 26 places par arrêté du 22 janvier 2004 ; extension portant la capacité à 40 places par arrêté du 8 décembre 2006 (1ère phase de 8 places au 01/01/2008, 2nde phase de 6 places au 01/01/2009).

Au 31 décembre 2015, conformément à son agrément, le service accompagne 40 personnes majeures, en situation de handicap, bénéficiant d'une notification de la CDAPH avec orientation SAVS. Une liste d'attente de l'ordre de 15 personnes a été constituée.

Création et évolution du service

Le SAVS PEP 45 voit le jour en 2000, ses bureaux se trouvent alors dans un appartement à proximité du foyer des Droits de l'Homme suite à un redéploiement partiel des postes de ce même foyer. En 2001, le service déménage vers le centre ville d'Orléans puis en octobre 2010, dans un appartement type F4 LOGEMLOIRET dans le quartier de la Manufacture afin de réduire les coûts de loyers et de permettre l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Les 40 personnes en situation de handicap sont accompagnées par 4 travailleuses sociales pour 3,60 ETP (2 éducatrices spécialisées et 2 conseillères en économie sociale familiale).

II. ELEMENTS DU PROJET DE SERVICE

Le projet d'établissement a été réécrit entre mars 2013 et septembre 2014 à partir de la trame associative. Sa construction participative a mobilisé les travailleurs sociaux, le personnel administratif et l'équipe de direction. Le projet définitif a été présenté pour avis au CVS le 07-10-2014 et validé par le Conseil d'Administration le 22-10-2014.

La mission et l'objectif général du service

Le service a pour mission de contribuer à la réalisation du projet de vie de la personne en situation de handicap, en lui proposant un accompagnement adapté à ses besoins et à ses attentes. L'objectif général du service est de développer ou de maintenir le niveau d'autonomie de la personne dans tous les domaines de la vie : social, professionnel, de santé, administratif, culturel et de loisirs, domestique, affectif...

Les principes de fonctionnement

Les principes de fonctionnement du service se caractérisent par :

- La régularité des rencontres (au moins hebdomadaires) afin notamment de construire le lien de confiance nécessaire à l'accompagnement et d'anticiper, d'organiser et de prioriser les actions avec la personne.
- La priorité aux entretiens au service afin que la personne connaisse tous les professionnels du service susceptibles d'intervenir en complémentarité ou relais auprès d'elle.
- Deux axes de travail s'articulant autour de la personne : le lien direct et la coordination avec son réseau (travail, santé, hébergement, justice, administrations, famille, loisirs, etc.).

Le projet d'accompagnement personnalisé

La démarche du Projet d'Accompagnement Personnalisé (PAP) se décline ainsi :

- Travail préparatoire avec l'utilisateur et son réseau,
- Présentation du PAP à l'équipe par le référent de projet : situation de l'utilisateur, modalités d'accompagnement, observations évaluation, hypothèses d'interprétation éclairant la problématique de l'utilisateur, hypothèses d'actions.
- Elaboration en équipe du projet se déclinant en but, objectifs et moyens.
- Validation lors d'une rencontre entre l'utilisateur, le référent de projet et la chef de service. Les représentants légaux sont ensuite sollicités pour prendre connaissance du projet lors d'un entretien spécifique.
- Evaluation et adaptation des objectifs et des moyens lors du bilan intermédiaire.
- Rédaction éventuelle d'un avenant en cours d'année en cas de changement important dans le projet de la personne.

Les moyens du service

Les moyens conçus par le service pour exercer sa mission sont :

- Un accueil physique et téléphonique du lundi au samedi midi (ou après-midi 1 fois/mois)
- Une astreinte des cadres du service 24h/24
- Les entretiens hebdomadaires d'aide et de soutien au service avec la professionnelle référente de projet
- Un travail de coordination avec des membres du réseau de la personne
- Les accompagnements dans les différentes démarches ou actes de la vie quotidienne
- La visite à domicile
- Les ateliers proposés par chaque professionnelle entre 6 à 8 fois par an, à un groupe de 4 à 5 personnes : Atelier "Sorties et découvertes" / Atelier "Cuisine" / Atelier "Cueillette" / Atelier "Emmaüs" / Atelier "Vie quotidienne", Atelier "chant".

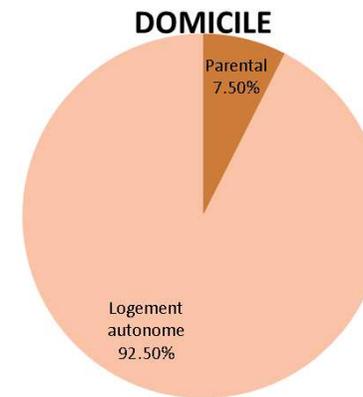
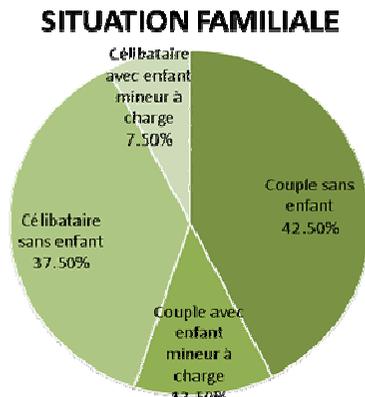
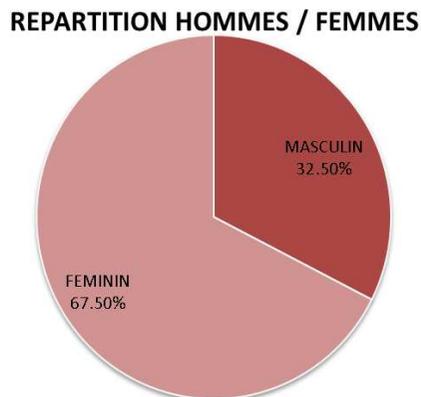
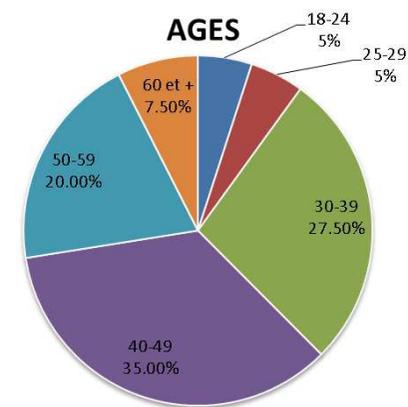
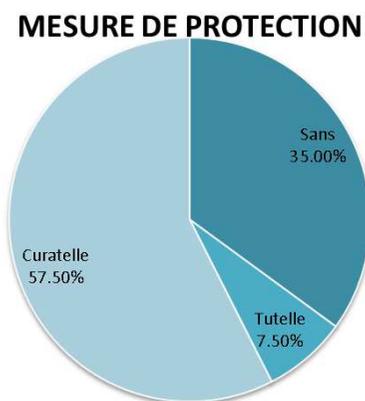
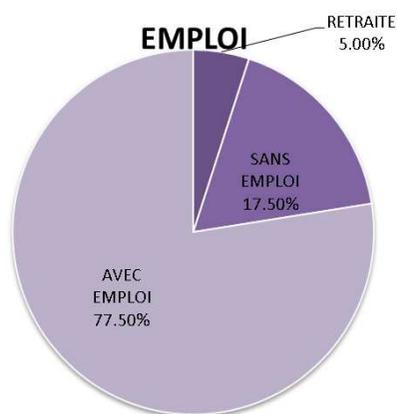
En dehors du travail de partenariat développé dans le cadre des accompagnements personnalisés, le SAVS s'engage dans différents collectifs de professionnels :

- Rencontres mensuelles du groupe régional MAIS (Mouvement pour l'Accompagnement et l'Insertion Sociale).
- La direction continue de participer à l'organisation de réunions trimestrielles des cadres des SAVS du Loiret.
- Les professionnels et la direction ont participé au groupe "parentalité" de l'ADPEP45.

III. POPULATION ET ACTIVITES

Les usagers présentent majoritairement des troubles de l'efficience intellectuelle, avec pour certains, des troubles associés : handicaps psychiques, sensoriels, moteurs.

Au cours de l'année, 5 personnes ont quitté le service, 5 personnes ont été admises.



Au delà de l'accompagnement des personnes admises au service, les professionnels et la chef de service reçoivent toutes les personnes demandeuses d'information, d'orientation, de présentation du service et/ou d'admission, seules ou accompagnées.

Sur l'année 2015, 17 personnes désireuses de découvrir le service ont été reçues : 13 d'entre elles avaient une notification d'orientation SAVS. 9 ont été admises sur la liste d'attente, 5 n'ont pas donné suite, 2 ont été admises dans d'autres services, 1 personne a été admise.

IV. LE PERSONNEL

Le service est resté dans la même configuration au niveau du personnel.

Deux stagiaires conseillères en économie sociale familiale ont été accueillies :

- un stage de 8 semaines entre le 23 février et le 7 mai 2015, IRFSS Centre la Croix Rouge Tours
- un stage de 16 semaines entre le 5 octobre 2015 et le 12 mars 2016, Lycée J.Coeur de BOURGES.

Formation des personnels

- Une éducatrice spécialisée a participé au colloque organisé du 9 au 11 juin 2015 par MAIS "*Plaisir dans l'accompagnement, accompagnement aux plaisirs*".
- 2 travailleuses sociales ont participé à un colloque "Parents avant tout" à Lille les 7 et 8 décembre 2015.
- 2 travailleuses sociales ont suivi le recyclage « *Sauveteur secouriste du travail SST* » le 19 décembre 2015 (formation commune au SAVS-ESAT Servipep).
- La directrice et la chef de service ont suivi une formation d'une journée "*prévention et traitement de la maltraitance*" le 16 décembre 2015.

PERSPECTIVES

Les personnels éducatifs vont poursuivre leur travail autour de la parentalité au travers du groupe ADPEP parentalité, et du groupe de partage des pratiques inter SAVS autour de l'accompagnement à la parentalité - et vacances – loisirs.

Par ailleurs, le service est toujours bien impliqué au sein du MAIS : Organisation d'une ½ journée régionale MAIS.

Enfin, au regard des problématiques observées, un travail sur l'alimentation et la santé va être engagé et s'appuiera sur une enquête auprès des usagers sur leurs habitudes et leurs besoins en informations, aides individuelles / collectives, outils ...

- Groupe 2 Réalisé = 228 763 € Budget = 220 561 €
écart : 8 202 €

Sur ce groupe, les frais de formation apparaissent pour 583 Euros en ligne 648 ; ils sont entièrement compensés par un produit (UNIFAF) en ligne 75.

En ce qui concerne la masse salariale, elle est basée sur les éléments du BP 2015 puisqu'il n'y a pas eu de mouvement de personnel. Le dépassement du budget est donc uniquement lié à la non prise en compte dans le budget exécutoire du GVT qui résulte pourtant d'une application stricte de la convention.

Pour information, le déficit 2015 de ce groupe pourrait être plus important. Il est minimisé de 985 Euros par des événements ponctuels : la baisse temporaire du temps de travail, et le mois en mi-temps thérapeutique de deux professionnels.

- Groupe 3 Réalisé = 21 019 € Budget = 22 109 €
écart : 1 090 €

Sur le groupe III, il a été réalisé une économie de 594 € par rapport au réel 2014 sur la ligne assurance suite à la renégociation des contrats au niveau associatif.

L'entretien des locaux et des véhicules a nécessité cette année moins d'intervention, d'où une baisse des lignes entretiens biens immobiliers et mobiliers.

↪ **Produits de fonctionnement** **Réalisé = 253 742 €** **Budget = 253 155 €**
écart : 587 €

- Groupe I Réalisé = 253 155 € Budget = 253 155 €

Dotation globale

- Groupe 2 Réalisé = 587 € Budget = 0 €

Remboursement UNIFAF pour 587 € (compensation dépense formation paraissant en 648).

- Groupe 3

Réalisé = 0 €

Budget = 0 €

↳ **Résultat de l'exercice**

Déficit = 3 949 €

Le CA est présenté en déficit de 3 949 € en raison d'une sous-dotation sensible du groupe II.

Cette année encore, les charges des groupes I et III ont été limitées grâce à une gestion très scrupuleuse et les économies réalisées ont permis de compenser en partie le déficit du groupe II.

Une réévaluation de la dotation est incontournable si l'on veut ramener à l'équilibre le budget pour les années à venir.

Pour rappel, le bilan financier fait apparaître l'absence totale de réserve de compensation et une trésorerie quasi inexistante. Un renforcement de la réserve de compensation et de la réserve de trésorerie est nécessaire afin de sécuriser financièrement le service et de lui permettre de faire face à ses charges en respectant les échéances.

Enfin, certains bureaux du service nécessiteraient d'être repeints.

La directrice de l'établissement,
Agnès SERGENT